

Guide des annexes OGBNC

Campagne fiscale 2018

Destinataires : Professionnels de l'expertise comptable

Éditeurs de logiciels

Adhérents

Sommaire

Avant-propos / Objectifs / Consignes générales	page 3
OGID00 - Informations d'identification	page 4
OGBNC00 - Déclaration du professionnel de l'expertise comptable	page 6
OGBNC01 - Informations générales	page 7
OGBNC02 - Divers à déduire	page 8
OGBNC03 - Réintégrations et charges mixtes	page 9
OGBNC04 - Tableau de passage et notice	page 10
OGBNC05 - TVA Collectée	page 12
OGBNC06 - TVA Comptabilité Recettes/Dépenses	page 15
OGBNC07 - Informations complémentaires associé	page 16
OGBNC08 - Zones libres	page 18
Balance comptable	page 19

Documents consultables sur le site www.edificas.fr, cahier des charges EDITDFC, Volume 3B

Avant-propos

Depuis 2009, la dématérialisation au format EDI des déclarations fiscales pour les adhérents d'organismes agréés est devenue obligatoire à destination de l'administration fiscale et des organismes de gestion agréés (OGA).

Les OGA ont la nécessité de collecter un certain nombre de renseignements complémentaires pour remplir leurs missions obligatoires :

- Examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance entre les déclarations de résultat et les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, la CVAE, les revenus étrangers le cas échéant et entre la déclaration de résultat et la comptabilité.
- Examen périodique de sincérité des pièces justificatives.
- Réalisation d'un compte-rendu de mission transmis à l'adhérent et copie aux services fiscaux (pour tous dossiers clos depuis 2009).
- Etablissement d'un dossier d'analyse économique (prévention des difficultés économiques et financières).

L'Ordre des Experts Comptables, les représentants des OGA avec l'aval de la DGFIP et le partenariat des sociétés de services informatiques ont élaboré au plan national, des tableaux OG standardisés et communs à tous les OGA.

Objectif

L'objectif de ce guide est de faciliter la compréhension des informations qui nous sont indispensables pour la bonne réalisation de nos missions et de vous orienter sur la manière de remplir avec efficience ces tableaux.

Il contient le modèle de chaque tableau OG avec en vis-à-vis pour chacun, les consignes de remplissage.

Nous rappelons que l'administration fiscale n'est destinataire ni des tableaux OG, ni de la balance comptable, ni du fichier des écritures comptables (FEC).

Consignes générales

Les tableaux OGBNC sont au nombre de 8 et doivent être adressés aux OGA, selon leur nécessité avec la déclaration fiscale n°2035 complète au format EDI (Procédure TDFC).

Nous insistons sur le fait que l'ensemble des tableaux OGBNC et la balance comptable doivent parvenir à l'organisme de gestion de manière concomitante à la liasse fiscale. Ils doivent tous être présents dans les logiciels comptables.

En cas de nouvel envoi, suite à une modification déclarative, vous devez indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative et transmettre, à nouveau, l'intégralité des éléments du dossier fiscal, c'est-à-dire la déclaration $n^{\circ}2035$ et ses annexes + OGBNC + balance.

Si les modifications ne concernent que les tableaux OGBNC, ne pas indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative (voir OGID00).

Dans tous les tableaux obligatoires la case "néant" doit être cochée seulement s'il ne contient aucune information.

La balance est une annexe obligatoire.

Rappel: le détail des postes Gains divers, Pertes diverses, Divers à réintégrer, Divers à déduire, destinés à la DGFIP, doit obligatoirement être fourni en « extension » prévue au niveau de chaque rubrique pages 2035A et 2035B à destination de la DGFIP. Trop souvent ces extensions manquent.

OGID00 - Informations identification

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	AB/CCI
Code Activité de la famille comptable (B)	EA/RFF
Code Activité Libre (C)	EB/RFF
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	FA/NAD
Nom du logiciel comptable	FB/NAD
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	ED/RFF
PERIODE	
Date de début exercice N	BA/DTM
format 102 : SSAAMMJJ	DA/D1M
Date de fin exercice N	BB/DTM
format 102 : SSAAMMJJ	DD/D1M
Date d'arrêté provisoire	BC/DTM
format 102 : SSAAMMJJ	20/2111
TENUE DE COMPTABILITE	
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art. L47A1 du	
LPF)	DB/CCI
(1) oui - (2) non (F)	22,001
MONNAIE	
Monnaie	CC/CUX
	/
Situation au regard de la TVA (E)	DA/CCI
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA –	
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité –	
(3) Recettes soumises en totalité à TVA -	
(4) Recettes soumises partiellement à TVA	
() recould common particularity a r v r	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	EC/PCD
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D)	DI /COI
(1) oui - (2) non	DL/CCI

ADHERENT SANS CONSEIL (G)	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF	
transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux	
exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation	DC/CCI
fournie par l'éditeur du logiciel.	

- (A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.
- (B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

- (C) Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.

 (B) et (C) Il est fortement recommandé qu'un de ces codes soient transmis.

 (D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.
- (E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

Ce tableau est généré en principe automatiquement à partir du tableau des données d'identification à remplir lors de la préparation du fichier EDI de votre client pour envoi à la DGFIP (CSI de STRASBOURG).

Il est donc important de bien compléter les éléments qui alimenteront cet OGID00, notamment la forme juridique et les consignes.

Les informations portées seront comparées avec les informations déjà en possession de l'OGA, pour contrôle et mise à jour de sa base de données.

- (A) Principales Formes juridiques sous forme abrégée :
 - EI: Entreprise Individuelle, EIR: Entreprise individuelle à responsabilité limitée, SCI: Société Civile Immobilière, SDF: Société créée de Fait, SCP: Société Civile Professionnelle, ASS: Association d'Avocats, SEP: Société en participation, SPEC: Sté en Participation d'exercice conjoint, ERL: Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée.
- (C) Le code activité libre : ne pas renseigner.
- (D) Non utilisé par les OGA.
- (E) Réponse à renseigner obligatoirement. Dans les situations autres que (1) et (2), transmettre les tableaux de rapprochement de TVA OGBNC05 ou OGBNC06.
- (F) A renseigner obligatoirement.
- (G) Concerne tous les adhérents ne faisant pas appel à un cabinet comptable.

OGBNC00 - Déclaration du professionnel de l'expertise comptable

Je s	oussigné(e)),							
	Identification du professionnel de la comptabilité								
	omination	:		AA/NAD N° SIRET	AA/NAD				
	Adresse: AA/NAD								
déc	déclare que la comptabilité de								
	Identification de l'entreprise adhérente								
		Rep		informations présentes dans le F-IDENTIF					
	transmis avec la déclaration de résultat								
_	Profession de l'adhérent								
	fession :		, ,	AB/FTX					
adh	erent de l'a	association a							
N10 A	\ f a h .	Identificati	on de l'	association agréée / organisme mixte de gestion					
	Agrément :			AC/NAD					
	ignation :			AC/NAD					
	esse :			AC/NAD	Т				
•				et présentée conformément aux exigences de					
				ément aux normes professionnelles auxquelles les					
				comptable sont soumis, et que, les déclarations	BB/CCI				
				ministration fiscale et à l'association agréée sont le					
	reflet de l	a comptabilit	é. (B)						
	Format /Type de réponse Réponse								
					_				
est	tenue selo	n:							
est 1			otable p	révue par l'arrêté du 30 janvier 1978					
1	La nomen	nclature comp	fession	nel retraité pour établir une déclaration selon les					
	La nomen Le plan co recettes e	nclature comp omptable pro encaissées et	fessionr les dép	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées.					
1 2	La nomen Le plan co recettes e Le plan co	nclature comp omptable pro encaissées et omptable pro	fessionr les dép fessionr	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des	-				
1	La nomen Le plan co recettes e Le plan co	nclature comp omptable pro encaissées et omptable pro	fessionr les dép fessionr	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées.	BC/CCI				
① ② ③	La nomen Le plan co recettes e Le plan co créances	onclature compomptable pro encaissées et comptable pro acquises et c	fessionr les dép fessionr des dép	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des	BC/CCI				
1 2	La nomen Le plan co recettes e Le plan co créances Le plan co	onclature compomptable pro encaissées et comptable pro acquises et comptable gén	fessionr les dép fessionr des dép néral ret	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes	BC/CCI				
① ② ③	La nomen Le plan co recettes e Le plan co créances Le plan co encaissée	omptable pro encaissées et comptable pro acquises et comptable gér es et les dépe	fessionr les dép fessionr des dép néral ret	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées	BC/CCI				
① ② ③	La nomen Le plan correcettes e Le plan corréances Le plan correces Le plan correctes Le plan correctes	omptable pro encaissées et comptable pro acquises et comptable gér es et les dépe comptable gér es et les dépe comptable gér	fessionr les dép fessionr des dép néral ret enses pa néral no	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les	BC/CCI				
① ② ③ ④	La nomen Le plan correcettes e Le plan corréances Le plan correces Le plan correctes Le plan correctes	omptable pro encaissées et comptable pro acquises et comptable gér es et les dépe comptable gér es et les dépe comptable gér	fessionr les dép fessionr des dép néral ret enses pa néral no	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées	BC/CCI				
① ② ③ ④ ⑤	La nomen Le plan correcettes e Le plan corréances Le plan correcenciassée Le plan corréances CGI)	omptable pro encaissées et comptable pro acquises et comptable gér es et les dépe comptable gér acquises et l	fessionr les dép fessionr des dép néral ret enses pa néral nor es dépe	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du					
① ② ③ ④ ⑤	La nomen Le plan correcettes e Le plan corréances Le plan correcenciassée Le plan corréances CGI)	omptable pro encaissées et comptable pro acquises et comptable gér es et les dépe comptable gér es et les dépe comptable gér	fessionr les dép fessionr des dép néral ret enses pa néral nor es dépe	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du	CA/FTX				
① ② ③ ④ Si p	La nomen Le plan correcettes e Le plan co créances Le plan co encaissée Le plan co créances CGI) blan compt	omptable pro- encaissées et comptable pro- acquises et comptable gér es et les dépe- comptable gér acquises et l acquises et l	fessionr les dép fessionr des dép néral ret enses pa réral nor es dépe ionnel	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires)	CA/FTX				
① ② ③ Sir	La nomen Le plan correcettes e Le plan corréances Le plan corréances Le plan corréances CGI) Dian compt ste que la	omptable pro- encaissées et comptable pro- acquises et comptable gér es et les dépe- comptable gér acquises et l table professi (A) comptabilité	fessionr les dép fessionr des dép éral ret enses pa éral noi es dépe ionnel est tenu	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires) ue avec un logiciel conforme aux exigences	CA/FTX CB/FTX				
① ② ③ Sip	La nomer Le plan correcettes e Le plan corréances Le plan corréances Le plan corréances CGI) Dian compt ste que la nniques de	omptable pro- encaissées et comptable pro- acquises et comptable gér es et les dépe- comptable gér acquises et l table professi (A) comptabilité	fessionr les dép fessionr des dép éral ret enses pa éral noi es dépe ionnel est tenu	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires)	CA/FTX CB/FTX				
① ② ③ ④ Sir attechlogi	La nomen Le plan correcttes e Le plan corréances Le plan correctes encaissée Le plan corréances CGI) controlle de la	omptable pro- encaissées et comptable pro- acquises et comptable gér es et les dépe- comptable gér acquises et l table professi (A) comptabilité l'administrat (C)	fessionnel les dép fessionnel les dép fessionnel les dépe feral notes dépe feral notes dépe feral notes dépe feral notes dépe fonnel lest tenuion fisca	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires) ue avec un logiciel conforme aux exigences ale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du	CA/FTX CB/FTX				
① ② ③ ④ Sir attechlogi	La nomen Le plan correcttes e Le plan corréances Le plan correctes encaissée Le plan corréances CGI) controlle de la	omptable pro- encaissées et comptable pro- acquises et comptable gér es et les dépe- comptable gér acquises et l table professi (A) comptabilité l'administrat (C)	fessionnel les dép fessionnel les dép fessionnel les dépe feral notes dépe feral notes dépe feral notes dépe feral notes dépe fonnel lest tenuion fisca	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires) ue avec un logiciel conforme aux exigences	CA/FTX CB/FTX				
① ② ③ ④ Sir attechlogi	La nomen Le plan correcttes e Le plan corréances Le plan correctes encaissée Le plan corréances CGI) controlle de la	omptable pro- encaissées et comptable pro- acquises et comptable gér es et les dépe- comptable gér acquises et l table professi (A) comptabilité l'administrat (C)	fessionnel les dép fessionnel les déperentes privates déperentes déperentes déperentes deperentes de la confisca de la confisc	nel retraité pour établir une déclaration selon les penses payées. nel non retraité, la déclaration faisant état des enses engagées. raité pour établir une déclaration selon les recettes ayées n retraité pour établir une déclaration selon les enses engagées (en application de l'article 93A du Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires) ue avec un logiciel conforme aux exigences ale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du	CA/FTX CB/FTX BD/CCI				

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée BC/CCI est ② ou ③ (B) Les réponses possibles sont ④pour « tenue » ou ② pour « surveillée »

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête

En l'absence de ce document correctement servi, nous sommes dans l'obligation de réclamer les documents comptables à votre client pour un examen formel de méthodologie (BOI-DJC-OA-20-10-20-20).

- (B) En cas d'absence de réponse, la périodicité de l'Examen périodique de sincérité (EPS) est de 3 ans au lieu de 6 ans.
- Tenue de la comptabilité (réponse obligatoire) :
 - si la réponse donnée est ② ou ③ alors le plan comptable professionnel (A) est à compléter ainsi que la profession et la référence aux dispositions réglementaires.
 - le code ④ est à compléter en cas d'utilisation du plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.
 - le code ⑤ est à compléter en cas d'option pour la détermination d'un résultat selon les créances acquises et les dépenses engagées. (article 93A du CGI)
- (C) Tenue de la comptabilité avec un logiciel : en cas d'absence d'attestation de conformité de l'expertcomptable, l'OGA devra demander l'attestation de conformité à l'adhérent.
- Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur du fichier.

OGBNC01 - Informations générales

Généralités					
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	CANAD				
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	CA/NAD				

Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise :	AW/CCI
(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise – (5) sans conjoint	(1)
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	AR/CCI
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	AT/CCI (2)
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	CB/CCI
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?	CC/CCI
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - Motif de la cessation	AX/DTM CD/CCI
(1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	CE/CCI
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non	CF/CCI
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des compte contrôle de cohérence des comptes (A) BC/FTX	es ou sur le
BC/FTX	

Locaux Professionnels					
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel					
CJ/FTX	AG/CCI				
CJ/FTX	AG/CCI				

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL								
Désignation Type (A) Mode de % Prof. Date de 1ère Taux Valeu								
déte				mise en	d'émission	du		
		circulation	de CO2 (C)	véhicule				
BH/FTX	BB/CCI	BJ/CCI	BD/PCD	BE/DTM	BF/QTY	BG/MOA		
BH/FTX	BB/CCI	BJ/CCI	BD/PCD	BE/DTM	BF/QTY	BG/MOA		

- (A) Type: (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) Vélo, vélomoteur, scooter
- (B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longue durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois
- (c) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004

Les informations à compléter dans ce tableau permettront à l'OGA de restreindre le nombre de questions qui vous seront adressées.

- Réduction d'impôt : inscrire « 2 » en cas de renonciation volontaire à la réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité.
- Cessation d'activité: compléter la case date et motif de cessation si l'adhérent a cessé son activité.
- Revenus professionnels à l'étranger: si l'adhérent perçoit des revenus d'une activité non commerciale de source étrangère provenant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, imposables à l'impôt sur le revenu en France ou exonérés mais pris en compte pour le calcul du taux effectif, et concernant des revenus non commerciaux, nous adresser la copie de la déclaration n° 2047.
- (A) Important à remplir : évite bon nombre de questions de l'OGA.
 - Dans cette zone de commentaires toute information utile à la compréhension du dossier par l'OGA.
- Véhicules utilisés à titre professionnel: compléter toutes les colonnes du cadre « véhicules utilisés à titre professionnel » quand vous avez choisi de déduire les frais réels de véhicule sur la page 2035A.
- (1) et (2): si personne physique.

OGBNC02 - Détail divers à déduire

Néant	WW/CI
DETAIL DIVERS A DED	UIRE
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Plus-value court terme étalée	AS/MOA
Médecins du secteur l	
Déduction forfaitaire 2 %	AM/MOA
Déduction forfaitaire 3 %	AN/MOA
Déduction forfaitaire groupe III	AP/MOA
Divers à déduire	
AQ/FTX	AR/MOA
AQ/FTX	AR/MOA

Consignes

- Plus-values: à remplir, en cas d'option pour l'étalement de la plus-value à court terme sur 3 ans en inscrivant ici le montant qui fait l'objet de l'étalement.
- Médecins du secteur 1 : préciser la répartition de montant inscrit dans la zone CQ 2035 B au titre des déductions forfaitaires.
 - Les déductions forfaitaires concernent sous certaines conditions, uniquement les médecins installés en secteur 1 (code C1 ou C2).
- Divers à déduire: ce détail étant déjà demandé en extension de la page 2035B, si l'extension est complétée, il n'est pas nécessaire de redonner les informations à cet endroit; le détail en extension destiné à la DGFIP est obligatoire.

Rappel sur la codification à porter en haut à droite de l'annexe 2035A pour les médecins installés :

C1 : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement C2 : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement

C3: conventionné secteur 2 honoraires libres

CO: omnipraticien et spécialiste médical et chirurgical non conventionnés

OGBNC03 - Réintégrations et charges mixtes

Néant	WW/CCI		
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales	DA/MOA	DB/CCI	DC/MOA
Autres impôts	DD/MOA	DE/CCI	DF/MOA
Loyers et charges ou Ch.de copropriété	DG/MOA	DH/CCI	DJ/MOA
Location de matériel et mobilier	DK/MOA	DL/CCI	DM/MOA
Entretien_ réparation	DN/MOA	DP/CCI	DQ/MOA
Chauffage, eau, gaz, électricité	DR/MOA	DS/CCI	DT/MOA
Assurances autres que véhicules	DU/MOA	DV/CCI	DW/MOA
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement	DX/MOA	DY/CCI	DZ/MOA
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié	EA/MOA	EB/CCI	EC/MOA
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement	ED/MOA	EE/CCI	EF/MOA
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié	EG/MOA	EH/CCI	EJ/MOA
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée	EK/MOA	EL/CCI	EM/MOA
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié	EN/MOA	EP/CCI	EQ/MOA
CRDS & CSG	ER/MOA	ES/CCI	ET/MOA
Loi Madelin	EU/MOA	EV/CCI	EW/MOA
Fournitures de bureau, Documentation P et T	EX/MOA	EY/CCI	EZ/MOA
Quote-part frais de repas non déductible	FA/MOA	FB/CCI	FC/MOA
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)	FD/MOA	FE/CCI	FF/MOA
Autres frais financiers + agios	FG/MOA	FH/CCI	FJ/MOA
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA	FK/MOA	FL/CCI	FM/MOA
Amendes et pénalités	FN/MOA	FP/CCI	FQ/MOA
PVCT réintégrée	FR/MOA	FS/CCI	FT/MOA
Moins value quote-part privée	FU/MOA	FV/CCI	FW/MOA
Autres			
GA/FTX	FX/MOA	FY/CCI	FZ/MOA
GA/FTX	FX/MOA	FY/CCI	FZ/MOA

⁽¹⁾ Mode de réintégration: Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②
(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

Ce tableau doit être complété dès lors que des frais sont à usage mixte, même si vous opérez la réintégration de manière comptable par une décote directe.

Il doit également détailler la rubrique « divers à réintégrer » ligne 36 de la page 2035B.

Consignes

- Mode de réintégration : inscrire code ① ou ② selon le type de réintégration
- Montant réintégré: indiquer le montant non déductible que vous réintégrez fiscalement ou comptablement.

Dépenses à caractère mixte :

- les dépenses à la fois privées et professionnelles (locaux, véhicules, etc...)
- les dépenses engagées pour l'activité libérale et une autre activité

OGBNC04 - Tableau de passage

	Néant	WW/CCI
Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Montants
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	AA/MOA
AB	Prélèvements personnels	AB/MOA
AC	Versements SCM	AC/MOA
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	AD/MOA
AE	Acquisitions d'immobilisation	AE/MOA
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	AF/MOA
AG	TVA décaissée	AG/MOA
AX	TVA déductible sur immobilisation	AX/MOA
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	AY/MOA
AZ	Autres (à préciser)	
	BA/FTX	AZ/MOA
	BA/FTX	AZ/MOA
AH	Total A	AH/MOA
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01	AJ/MOA
AK	Apports	AK/MOA
AL	Quote-part frais SCM	AL/MOA
AM	Emprunt (capital reçu)	AM/MOA
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	AN/MOA
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)	AW/MOA
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	AP/MOA
BZ	Autres (à préciser)	
	BB/FTX	BC/MOA
	BB/FTX	BC/MOA
AQ	Total B	AQ/MOA
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)	AR/MOA
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)	AS/MOA
ΑT	Encaissements théoriques ((1) + (2) = (3))	AT/MOA
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)	AU/MOA
AV	Situation à priori (= (4) - (3) = 0) (4) - (3)	AV/MOA

Ce tableau vise à reconstituer la 2035 à partir de la trésorerie.

Consignes

A compléter uniquement en cas de comptabilité tenue en « Recettes/Dépenses ». Les montants portés correspondent aux mouvements de l'année. Ce tableau permet de vérifier que toutes les recettes et dépenses effectuées sur le compte de trésorerie ont été affectées à une rubrique comptable.

Attention : bon nombre de logiciels transmettent des tableaux de passage pré remplis suivant les données de la balance souvent incomplets ou erronés.

Veillez à la présence des indicateurs :

- soldes comptables initial et final des comptes financiers,
- apports et prélèvements personnels,
- montant du capital emprunté et du capital remboursé dans l'année,
- montant des acquisitions et cessions d'immobilisations dans l'année,
- TVA payée.

Les montants portés cases AS Total dépenses professionnelles déclarées et AU Total recettes nettes déclarées, doivent correspondre à la comptabilité et à la déclaration n° 2035.

Il est conseillé d'utiliser des comptes 108000 distincts :

- compte 108000 : prélèvements de l'exploitant,
- compte 108100 : apports de l'exploitant,
- compte 108200 : quote-part privée (dépenses mixtes),
- compte 108300 : frais déduits et non payés par un compte professionnel, frais forfaitaires).

En cas de besoin, utilisez les deux lignes AZ et BZ : « Autres » en mentionnant la nature des opérations.

Cadre A

AA - Soldes comptables des comptes financiers au 31/12: cumul des soldes comptables, au dernier jour de l'exercice des comptes financiers professionnels (banque(s), chèques postaux, caisse); ne pas porter les soldes des comptes privés.

AB - Prélèvements personnels : indicateurs indispensables pour la production du dossier d'analyse économique. Regroupe : l'ensemble des prélèvements ou virements qui alimentent les comptes privés, les dépenses privées, les dépenses non déductibles (ex. : frais réels de véhicule en cas d'option pour le barème kilométrique).

AC - Versements à la SCM

Correspond aux versements réellement acquittés à la SCM ou à l'association de moyens.

AD - Capital emprunté remboursé dans l'année

Correspond au montant du capital remboursé ; ne pas tenir compte des intérêts, ni des frais d'assurance ceux-ci étant portés en charges professionnelles.

AE - Acquisitions d'immobilisation (H.T si soumise à TVA)

Acquisitions d'immobilisations effectivement payées (hormis la TVA à récupérer) au cours de la période soit par le compte professionnel soit à l'aide d'un emprunt.

Rappel : en cas de règlement échelonné ou par traite, il conviendra pour chaque année d'indiquer uniquement les montants payés en fonction des différentes échéances.

AF - Quote-part privée (dépenses mixtes)

Quote-part privée des frais mixtes.

AG - TVA décaissée (pour une comptabilité tenue HT), TVA payée au cours de l'exercice :

- régime du réel normal : déclaration de décembre exercice N-1 et celles de janvier à novembre exercice N ou quatrième trimestre (N-1) et les trois premiers trimestres de l'année N.
- régime simplifié : les avis d'acompte des deux semestres de l'exercice N et le solde de la CA12 de l'exercice N 1 (si celui-ci correspond à un crédit de TVA, il viendra en moins du total de la ligne AG).

AX - TVA déductible sur immobilisation (pour une comptabilité tenue HT)

TVA sur les acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

AY - TVA déductible sur biens et services (pour une comptabilité tenue HT)

TVA déductible sur achats de biens et services payée dans l'année ; correspond au montant porté case CY page 2035B.

AZ - Autres

Indiquer la nature des montants portés :

- honoraires ou autres produits imposables dans la catégorie des BNC mais encaissés sur un compte privé (y compris sommes prévues dans le cadre d'un contrat "Loi Madelin").
- abondement pour épargne salariale payé avec le compte professionnel (case CT page 2035B).
- Tout autre emploi non défini ci-dessus.
- CSG/CRDS non déductible réintégrés comptablement.

Cadre B

AJ - Soldes comptables des comptes financiers au 01/01

Cumul des soldes comptables, au 1 janvier ou au 1^{er} jour de l'exercice, des comptes financiers professionnels (banque(s), chèques postaux, caisse).

Rappel: ne pas porter les soldes des comptes privés. Ce solde doit être identique à celui porté sur le tableau OGBNC04 de l'exercice N-1 à la ligne "AA Soldes comptables des comptes financiers au 31/12".

AK - Apports

Toute somme versée sur les comptes financiers professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable dans la catégorie des BNC (revenus fonciers, salaires, etc....).

Les remboursements perçus dans le cadre des contrats « Loi Madelin » (indemnités journalières, compensation d'une perte d'emploi) ne sont pas des apports personnels mais des gains divers.

AL - Quote-part frais SCM

Charges de la SCM ou de l'association de moyens portées sur la page 2035A.

Rappel: hors dotation aux amortissements, déficit (colonne 24 - colonne 23 page 3 de la déclaration n° 2036).

AM - Emprunts (capital reçu)

Capital emprunté reçu au cours de l'exercice.

AN - Cessions d'immobilisations

Sommes effectivement encaissées suite à la cession d'une immobilisation et servant de base à la détermination des plus ou moins-values.

Rappel: Lorsque le prix de cession est déduit du prix d'achat d'une immobilisation qui se substitue à la précédente, indiquer la valeur de la « reprise ».

AW - TVA encaissée (pour une comptabilité tenue HT)

Montant porté case CX page 2035B.

AP - Frais déduits et non payés par un compte professionnel, frais forfaitaires

Frais calculés forfaitairement (indemnités kilométriques, frais de blanchissage, frais de carburant).

R7 - Autres

Tout autre emploi non défini ci-dessus, indiquer la nature des montants portés.

OGBNC05 - TVA Collectée

	Renseignements généraux concernant la TVA								Répo	nses
TVA sur les débits ou encaissements ? @ Débits - @ Encaissements @ Mixte								BL/C	CCI	
	Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? Ø OUI - Ø NON							BK/0	CCI	
	Répartition chiffre d'affaires									
N° Compte	Données comptables	Total HT	Exo	Taux % (1) EX/PCD	Taux % (1) EY/PCD	Taux % (1) EZ/PCD	Taux % (1) EV/PCD	Taux % (1) EW/PCD	Taux % (1) LH/PCD	Taux % (1) LK/PCD
	Détail des comptes 70									
AA/CPT		AC/MOA	AG/MOA	AE/MOA	AD/MOA	AF/MOA	AB/MOA	AP/MOA	GH/MOA	JH/MOA
AA/CPT		AC/MOA	AG/MOA	AE/MOA	AD/MOA	AF/MOA	AB/MOA	AP/MOA	GH/MOA	JH/MOA
	Total CA									
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)	BR/MOA	BV/MOA	BS/MOA	BT/MOA	BU/MOA	BW/MOA	BY/MOA	GJ/MOA	JJ/MOA
Produits -autres classe 7	Autres opérations (+ et -) (2)									
WA/CPT		WC/MOA	WG/MOA	WE/MOA	WD/MOA	WF/MOA	WB/MOA	WP/MOA	GK/MOA	JK/MOA
WA/CPT		WC/MOA	WG/MOA	WE/MOA	WD/MOA	WF/MOA	WB/MOA	WP/MOA	GK/MOA	JK/MOA
BA/CPT	Acquisitions intracommunautaires	CR/MOA	CV/MOA	CS/MOA	CT/MOA	CU/MOA	CW/MOA	CY/MOA	GL/MOA	JL/MOA
BA/CPT		CR/MOA	CV/MOA	CS/MOA	CT/MOA	CU/MOA	CW/MOA	CY/MOA	GL/MOA	JL/MOA
RH/CPT	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)	CH/MOA	BH/MOA	DH/MOA	EHMOA	FH/MOA	BJ/MOA	MH/MOA	NH/MOA	PH/MOA
RH/CPT		CH/MOA	BH/MOA	DH/MOA	EHMOA	FH/MOA	BJ/MOA	MH/MOA	NH/MOA	PH/MOA
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir	DC/MOA	DG/MOA	DE/MOA	DD/MOA	DF/MOA	DB/MOA	DP/MOA	GM/MOA	JM/MOA
4198	- Avoirs à établir	EC/MOA	EG/MOA	EE/MOA	ED/MOA	EF/MOA	EB/MOA	EP/MOA	GN/MOA	JN/MOA
4687	+ Produits à recevoir	BC/MOA	BG/MOA	BE/MOA	BD/MOA	BF/MOA	BB/MOA	BP/MOA	GR/MOA	JR/MOA
487	- Produits constatés d'avance	FC/MOA	FG/MOA	FE/MOA	FD/MOA	FF/MOA	FB/MOA	FP/MOA	GS/MOA	JS/MOA
Û	Si TVA sur Encaissements							Û		
410 à 4164	+ Créances clients									
GA/CPT		GC/MOA	GG/MOA	GE/MOA	GD/MOA	GF/MOA	GB/MOA	GP/MOA	GT/MOA	JT/MOA
GA/CPT		GC/MOA	GG/MOA	GE/MOA	GD/MOA	GF/MOA	GB/MOA	GP/MOA	GT/MOA	JT/MOA
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
HA/CPT		HC/MOA	HG/MOA	HE/MOA	HD/MOA	HF/MOA	HB/MOA	HP/MOA	GU/MOA	JU/MOA

HA/CPT		HC/MOA	HG/MOA	HE/MOA	HD/MOA	HF/MOA	HB/MOA	HP/MOA	GU/MOA	JU/MOA
	+ Effets escomptés non échus	JC/MOA	JG/MOA	JE/MOA	JD/MOA	JF/MOA	JB/MOA	JP/MOA	GV/MOA	JV/MOA
	+/- Autres									
KA/CPT		KC/MOA	KG/MOA	KE/MOA	KD/MOA	KF/MOA	KB/MOA	KP/MOA	GW/MOA	JW/MOA
KA/CPT		KC/MOA	KG/MOA	KE/MOA	KD/MOA	KF/MOA	KB/MOA	KP/MOA	GW/MOA	JW/MOA
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients Factures à établir	LC/MOA	LG/MOA	LE/MOA	LD/MOA	LF/MOA	LB/MOA	LP/MOA	GX/MOA	JX/MOA
4198	+ Avoirs à établir	MC/MOA	MG/MOA	ME/MOA	MD/MOA	MF/MOA	MB/MOA	MP/MOA	GY/MOA	JY/MOA
4687	- Produits à recevoir	CC/MOA	CG/MOA	CE/MOA	CD/MOA	CF/MOA	CB/MOA	CP/MOA	GZ/MOA	JZ/MOA
487	+ Produits constatés d'avance	NC/MOA	NG/MOA	NE/MOA	ND/MOA	NF/MOA	NB/MOA	NP/MOA	HH/MOA	KH/MOA
Û	Si TVA sur Encaissements							ı.		
410 à 4164	- Créances clients									
PA/CPT		PC/MOA	PG/MOA	PE/MOA	PD/MOA	PF/MOA	PB/MOA	PP/MOA	HJ/MOA	KJ/MOA
PA/CPT		PC/MOA	PG/MOA	PE/MOA	PD/MOA	PF/MOA	PB/MOA	PP/MOA	HJ/MOA	KJ/MOA
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
QA/CPT		QC/MOA	QG/MOA	QE/MOA	QD/MOA	QF/MOA	QB/MOA	QP/MOA	HK/MOA	KK/MOA
QA/CPT		QC/MOA	QG/MOA	QE/MOA	QD/MOA	QF/MOA	QB/MOA	QP/MOA	HK/MOA	KK/MOA
	- Effets escomptés non échus	RC/MOA	RG/MOA	RE/MOA	RD/MOA	RF/MOA	RB/MOA	RP/MOA	HL/MOA	KL/MOA
	+/- Autres									
SA/CPT		SC/MOA	SG/MOA	SE/MOA	SD/MOA	SF/MOA	SB/MOA	SP/MOA	HM/MOA	KM/MOA
SA/CPT		SC/MOA	SG/MOA	SE/MOA	SD/MOA	SF/MOA	SB/MOA	SP/MOA	HM/MOA	KM/MOA
	AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables	TC/MOA	TG/MOA	TE/MOA	TD/MOA	TF/MOA	TB/MOA	TP/MOA	HN/MOA	KN/MOA
UA/CPT		UC/MOA	UG/MOA	UE/MOA	UD/MOA	UF/MOA	UB/MOA	UP/MOA	HR/MOA	KR/MOA
UA/CPT		UC/MOA	UG/MOA	UE/MOA	UD/MOA	UF/MOA	UB/MOA	UP/MOA	HR/MOA	KR/MOA
	+/- régularisation (N – 1) en base	XC/MOA	XG/MOA	XE/MOA	XD/MOA	XF/MOA	XB/MOA	XP/MOA	HS/MOA	KS/MOA
	Base HT taxable	VC/MOA	VG/MOA	VE/MOA	VD/MOA	VF/MOA	VB/MOA	VP/MOA	HT/MOA	KT/MOA
	Base HTdéclarée	FR/MOA	FV/MOA	FS/MOA	FT/MOA	FU/MOA	FW/MOA	FY/MOA	HU/MOA	KU/MOA
	Ecart en base (à justifier)	YC/MOA	YG/MOA	YE/MOA	YD/MOA	YF/MOA	YB/MOA	YP/MOA	HV/MOA	KV/MOA
	TVA à régulariser	ZC/MOA	ZG/MOA	ZE/MOA	ZD/MOA	ZF/MOA	ZB/MOA	ZP/MOA	HW/MOA	KW/MOA
	• -	•	•				•			

	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux %						
4457	TVA collectée			AJ/MOA	AH/MOA	AK/MOA	AM/MOA	AS/MOA	HX/MOA	KX/MOA
4455	TVA à décaisser	AU/MOA								
44567	Crédit de TVA	AV/MOA								
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser	AW/MOA		AX/MOA	AY/MOA	AZ/MOA	DR/MOA	DT/MOA	HY/MOA	KY/MOA

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :	ZZ/FTX	
	ZZ/FTX	
	ZZ/FTX	

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée	sur les déclarations de l'exercice suivant	Réponse
Date de la déclaration		DU/DTM DU/DTM
Montant		DV/MOA DV/MOA

TVA DEDUCTIBLE	
Renseignements généraux concernant la TVA	Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisation s ouvrant droit à TVA récupérable	EU/MOA

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
 (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

Tableau à transmettre seulement pour un redevable de la TVA, en cas de comptabilité "créances acquises - dépenses engagées"

- Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.
- Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

OGBNC06 - TVA Comptabilité recettes/ dépenses

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) Oui - (2) Non				
·		ETTES		·
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
AB/MOA	Exonérées		AE/MOA	
BB/MOA	En franchise		BE/MOA	
CB/MOA	Taux (**) % CF/PCD	CC/MOA	CE/MOA	CD/MOA
DB/MOA	Taux (**) % DF/PCD	DC/MOA	DE/MOA	DD/MOA
EB/MOA	Taux (**) % EF/PCD	EC/MOA	EE/MOA	ED/MOA
FB/MOA	Taux (**) % FF/PCD	FC/MOA	FE/MOA	FD/MOA
GB/MOA	Autre taux (**) % GF/PCD	GC/MOA	GE/MOA	GD/MOA
LB/MOA	Autre taux (**) % LF/PCD	LC/MOA	LE/MOA	LD/MOA
HB/MOA	Acquisition intracommunautaire	HC/MOA	HE/MOA	HD/MOA
JB/MOA	Régularisation en base de TVA	JC/MOA	JE/MOA	JD/MOA
KB/MOA	TOTAL	KC/MOA (3)	KE/MOA	KD/MOA (4)
Si donnée (3) \neq (4), justifier l'écart :				
AF/FTX				
AF/FTX				

Montant de la TVA déductible	GA/MOA
------------------------------	--------

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations					
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA	HT	HA/MOA			
récupérable	TTC	JA/MOA			

^(*) Si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

Tableau de TVA à remplir uniquement pour les adhérents soumis à TVA (en comptabilité « Recettes-Dépenses »).

Donc ne pas remplir ni envoyer ce tableau si l'adhérent est totalement exonéré de TVA ou en franchise totale de TVA.

Consignes

 Si vos recettes sont inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel, indiquer avec le code 1 qu'une option a été formalisée auprès de l'administration fiscale.

Le code 2 signifie que l'option pour le paiement de la TVA n'a pas été formulée auprès de l'Administration fiscale

Rappel: les professionnels relevant de plein droit du régime de la franchise en base de TVA qui facturent de la TVA à leurs clients sans avoir exercé une option formelle sont tenus de reverser au Trésor la TVA ainsi facturée sans pouvoir exercer la déduction de la TVA ayant grevé les dépenses professionnelles.

 L'intérêt du tableau réside dans la justification des écarts de TVA entre les recettes déclarées sur la déclaration n° 2035 et celles déclarées sur les déclarations de TVA.

En cas d'écart : justifier afin d'éviter les questions de l'OGA dans le cadre de l'Examen de cohérence et de vraisemblance. Indiquer également la manière dont vous allez régulariser l'écart.

^(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant

OGBNC07 - Informations complémentaires des associés

	WW/CCI	
Cocher cette case si vous ne disposez pas des information l'associé.	BD/CCI	
Informations générales	Identification	Valeur
Nom de l'associé	AA/NAD	
Prénom de l'associé	AA/NAD	
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel	AC/MOA	
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %	AD/PCD	
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé		AE/MOA

Informations	Montant	
Honoraires Rétrocédés		AF/MOA
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)	AG/MOA
	CSG déductible	AH/MOA
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)	AJ/MOA
Charges sociales personnelles	Obligatoires	AK/MOA
	Facultatives	AL/MOA
Frais Financiers		AM/MOA
Autres (préciser la nature) :		
	AN/FTX	AP/MOA
	AN/FTX	AP/MOA
Total des Dépenses (B)		AQ/MOA
Déductions diverses (C) (à préciser) :		
	AR/FTX	AS/MOA
	AR/FTX	AS/MOA
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :		
	AT/FTX	AU/MOA
	AT/FTX	AU/MOA
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE	(A - B - C + D)	AV/MOA
Plus ou moins-value réalisée sur la cession de :		AW/FTX
Montant :		AX/MOA

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)						
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des		
				indemnités km		
AZ/FTX	BG/CCI	BA/QTY	BB/QTY	BC/MOA		
AZ/FTX	BG/CCI	BA/QTY	BB/QTY	BC/MOA		
AZ/FTX	BG/CCI	BA/QTY	BB/QTY	BC/MOA		

(A) Type: (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) Vélo, vélomoteur, scooter

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaires qu'il existe d'associés dans la société. Il est à remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n°2042.

Un associé de société ou d'un groupement d'exercice qui n'a pas d'activité individuelle par ailleurs, n'a pas à déposer de déclaration n°2035 individuelle. Il doit impérativement fournir en annexe libre à sa déclaration n°2042, le détail de ses frais professionnels personnels menant à la détermination de son résultat net imposable. L'OGBNC07 permet de fournir ce détail dont nous avons besoin pour nos examens de cohérence et de vraisemblance.

Par contre, si un associé a une activité individuelle en dehors de son exercice en société, il doit produire une déclaration n°2035 individuelle et être adhérent à titre individuel d'un OGA.

- A remplir uniquement pour les sociétés d'exercice (SCP, SDF...). Un tableau par associé.
- Les détails des frais de chaque associé inscrits ici sont centralisés sur le cadre III de la page suite de la déclaration n°2035 de la société.
- Concernant les frais de véhicule, le montant porté case "frais de véhicule" reprend uniquement les kilomètres parcourus lors des trajets Domicile/Cabinet. Les kilomètres parcourus lors des trajets professionnels des associés pour l'activité sociale, doivent être pris en compte ligne 23 page 2035A de la société. Rappel: lorsqu'un associé de société déduit des indemnités kilométriques à titre individuel en plus de la société, le barème s'applique à la totalité de la distance parcourue avec le véhicule. Les frais sont ensuite répartis au prorata de la distance parcourue pour l'activité de la société et le trajet domicile-lieu de travail.

OGBNC08 - Zones libres

Code	Libell	é	Montant
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA

etc.

- Indiquer dans ce tableau les **précisions spécifiques** demandées par l'OGA destinataire.
- En cas de déclaration rectificative, vous pouvez préciser ici les zones concernées et indiquer des commentaires.
- En cas d'écart de TVA, et si vous n'utilisez pas les tableaux OGBNC05 ou OGBNC06, vous pouvez expliciter ces écarts ici.

Balance

Plan comptable général 1999

CLASSE 1				
101000	CAPITAL		T	Т
106000	RESERVES			
108000	APPORTS DE L'EXPLOITANT			
108100	PRELEVEMENTS DE L'EXPLOITANT			
110000	REPORT A NOUVEAU			
110000	REPORT A NOUVEAU			
160000	EMPRUNTS			
160100	EMPRUNT A			
160200	EMPRUNT B			
160300	EMPRUNT C			
	TOTAL			
	CLASSE 2			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
201000	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
205000	LOGICIELS			
206000	DROIT AU BAIL			
207000	CLIENTELE			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
211000	TERRAINS			
213000	CONSTRUCTIONS			
218100	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS			
218200	MATERIEL DE TRANSPORT			
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
218400	MOBILIER DE BUREAU			
218500	ANIMAUX / CHEPTEL			
0.7	B B (ODU 10 A TIONS ED LANGIEDES			
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
275000	DEDOTE ET CALITIONNEMENTEMENTE L'EDECE			
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
20	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	_		-
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOS INCORPORELLES			
280100	FRAIS D'ETABLISSEMENT			-
200100	FRAIS D'ETADLISSEIVENT	+		
281	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES	+		
281300	CONSTRUCTIONS	+		
281810	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	+		
281820	MATERIEL DE TRANSPORT	+		
281830	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	+		
281840	MOBILIER DE BUREAU	+		
281850	ANIMAUX	+		
201030	TOTAL			
	TOTAL			

411000 CLIENTS PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		CLASSE 4			
191000 PERSONNEL REMUNREATIONS DUES	444000	or marine			
450000 SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX					
### ### ##############################					
445500 TVA A DECAISSER	430000	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
445500 TVA A DECAISSER	445000	PERAMETER OF THE ALVALUE OF THE ALVA			
44560 TVA DEDUCTBLE SUR BINN GET SERVICES					
445710					
445710 TVA COLLECTEE					
455000 COMPTE COURANT D'ASSOCIES 458000 SCM ou GROUPEMENT DE MOYENS 467000 AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS 467100 DEBOURS ENCAISSES 467200 DEBOURS DECAISSES 480000 COMPTES DE REGULARISATION TOTAL CLASSE 5 512000 ENQUE 512100 COMPTE PROFESSIONNEL # 1 512200 COMPTE PROFESSIONNEL # 2 514000 COMPTE CHEQUE POSTAL 500000 CAISSE 500000 VIREMENTS INTERNES CLASSE 6 601000 ACHATS 601100 FOURNITURES DENTAIRES 8 BA 601100 FOURNITURES DENTAIRES 8 BA 601100 FOURNITURES DENTAIRES 8 BA 601000 METAUX PRECIEUX 8 BA 601000 DEPTIT OUTILLAGE 19 BH 606400 DIVERS ACHATS 8 BA 6061000 EDF 20 BH 606400 FOURNITURES DE BUREAU 27 BM 6066000 CABURANT VEHICULE 19 BH 606400 FOURNITURES DE BUREAU 27 BM 6066000 CABURANT VEHICULE 1010 LEASING MATERIEL AT 16 BG 612220 LEASING MATERIEL AT 16 BG 612220 LEASING WATERIEL AT 16 BG 6122210 LEASING WATERIEL BT VEHICULE 1612210 LEASING WATERIEL BT VEHICULE 1612210 LEASING WATERIEL AT 16 BG 6132210 LOYERS OLX GARAGE 115 BF 613210 LOYERS DOLX GARAGE 115 BF 613210 LOYERS DOLX GARAGE 115 BF 613210 LOYERS DOLX GARAGE 115 BF 613230 LOCATION MATERIEL BT VEHICULE 161300 LOYERS DOLX GARAGE 115 BF 613230 LOCATION MATERIEL BT VEHICULE 161300 LOYERS DOLX GARAGE 115 BF 613300 LOCATION MATERIEL BT VEHICULE 161300 LOCATION MATERIEL BURGULE 161300 LOCATION MATERIEL BURGULE 161300 LOCATION MATERIEL BURGULE 161300 LOCATION WATERIEL BURGULE 161300 LO					
458000 SCM ou GROUPEMENT DE MOYENS 467000 AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS 467100 DEBOURS ENCAISSES 467200 DEBOURS DECAISSES 467200 DEBOURS DECAISSES 480000 COMPTES DE REGULARISATION TOTAL CLASSE 5 512000 BANQUE 512100 COMPTE PROFESSIONNEL#1 512200 COMPTE PROFESSIONNEL#1 512200 COMPTE PROFESSIONNEL#2 514000 COMPTE CHEQUE POSTAL 5150000 VIREMENTS INTERNES TOTAL CLASSE 6 601000 ACHATS 601100 FOURNITURES DENTAIRES 8 BA 601200 PROTHESES 601300 METAUX PRECIEUX 8 BA 601400 DIVERS ACHATS 8 BA 606400 FOURNITURES DE BUREAU 27 BM 606800 CARBURANT VEHICULE 1010 LEASING MATERIEL ET VEHICULE 11 BG 612200 LEASING MATERIEL AU 6162200 LEASING MATERIEL B 616300 LOYERS AGRAGE 15 BF 616300 LOYERS BOCK GARAGE 15 BF 616300 LOCATION WHICULE 16 BG 6163500 LOCATION WHICULE 17 BW 6163500 LOCATION WHICULE 18 BG 6163500 LOCATION WHICULE 19 BH 6163500 LOCATION WHICULE 10 BG 6163500 LOCATION WHICULE 10 BG 6163500 LOCATION WHICULE 11 BG 6163500 LOCATION WHICULE 12 BB 6163500 LOCATION WHICULE 13 BI 6163500 LOCATION WHICULE 16 BG	445710	TVA COLLECTEE			
458000 SCM ou GROUPEMENT DE MOYENS 467000 AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS 467100 DEBOURS ENCAISSES 467200 DEBOURS DECAISSES 467200 DEBOURS DECAISSES 480000 COMPTES DE REGULARISATION TOTAL CLASSE 5 512000 BANQUE 512100 COMPTE PROFESSIONNEL#1 512200 COMPTE PROFESSIONNEL#1 512200 COMPTE PROFESSIONNEL#2 514000 COMPTE CHEQUE POSTAL 5150000 VIREMENTS INTERNES TOTAL CLASSE 6 601000 ACHATS 601100 FOURNITURES DENTAIRES 8 BA 601200 PROTHESES 601300 METAUX PRECIEUX 8 BA 601400 DIVERS ACHATS 8 BA 606400 FOURNITURES DE BUREAU 27 BM 606800 CARBURANT VEHICULE 1010 LEASING MATERIEL ET VEHICULE 11 BG 612200 LEASING MATERIEL AU 6162200 LEASING MATERIEL B 616300 LOYERS AGRAGE 15 BF 616300 LOYERS BOCK GARAGE 15 BF 616300 LOCATION WHICULE 16 BG 6163500 LOCATION WHICULE 17 BW 6163500 LOCATION WHICULE 18 BG 6163500 LOCATION WHICULE 19 BH 6163500 LOCATION WHICULE 10 BG 6163500 LOCATION WHICULE 10 BG 6163500 LOCATION WHICULE 11 BG 6163500 LOCATION WHICULE 12 BB 6163500 LOCATION WHICULE 13 BI 6163500 LOCATION WHICULE 16 BG					
467000	455000	COMPTE COURANT D'ASSOCIES			
467000					
467100 DEBOURS DECAISSES	458000	SCM ou GROUPEMENT DE MOYENS			
467100 DEBOURS DECAISSES					
467100 DEBOURS DECAISSES	467000	AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS			
467200 DEBOURS DECAISSES					
CLASSE 5					
CLASSE 5					
CLASSE 5	480000	COMPTES DE REGULARISATION			
CLASSE 5					
S12000 BANQUE		TOTAL			
S12100 COMPTE PROFESSIONNEL # 1		CLASSE 5			
S12100 COMPTE PROFESSIONNEL # 1	512000	RANOLIF	1	1	1
S112200 COMPTE PROFESSIONNEL# 2					
STANDOO COMPTE CHEQUE POSTAL					
S0000 CAISSE S0000 VIREMENTS INTERNES S00000 VIREMENTS INTERNES S00000 VIREMENTS INTERNES S00000 S000000 S000000000000000	312200	COMPTE PROPESSIONNEL# 2			
S0000 CAISSE S0000 VIREMENTS INTERNES S00000 VIREMENTS INTERNES S00000 VIREMENTS INTERNES S00000 S000000 S000000000000000	514000	COMPTE CITEOUT POSTAL			
CLASSE 6					
CLASSE 6					
CLASSE 6	380000				
601000 ACHATS		IOIAL			
601100 FOURNITURES DENTAIRES 8		CLASSE 6		•	
601100 FOURNITURES DENTAIRES 8	601000	ACUATS			
Ba Ba Ba Ba Ba Ba Ba Ba			0	DA.	
BA BA COLOR BE BA COLOR BE BA COLOR BE COLOR B			_		
BA Control			_		
Columbia					
19 BH 606400 PETIT OUTILLAGE 19 BH 606400 FOURNITURES DE BUREAU 27 BM 606800 CARBURANT VEHICULE 23 BJ 612200 LEASING MATERIEL ET VEHICULE 612210 LEASING MATERIEL A 16 BG 612220 LEASING MATERIEL B 16 BG 612230 LEASING VEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG + BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS					
606400 FOURNITURES DE BUREAU 27 BM 606800 CARBURANT VEHICULE 23 BJ 612200 LEASING MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 612210 LEASING MATERIEL B 16 BG 612220 LEASING WEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW					
61000 CARBURANT VEHICULE 23 BJ 612200 LEASING MATERIEL ET VEHICULE 612210 LEASING MATERIEL A 16 BG 612220 LEASING MATERIEL B 16 BG 612230 LEASING VEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG + BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS ENTRETIEN ET REPARATIONS 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 6150					
612200 LEASING MATERIEL ET VEHICULE					
612210 LEASING MATERIEL A 16 BG 612220 LEASING MATERIEL B 16 BG 612230 LEASING VEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG + BW	606800	CARBURANT VEHICULE	23	BJ	
612210 LEASING MATERIEL A 16 BG 612220 LEASING MATERIEL B 16 BG 612230 LEASING VEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG + BW					
612220 LEASING MATERIEL B 16 BG 612230 LEASING VEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW		LEASING MATERIEL ET VEHICULE			
612230 LEASING VEHICULE 23 BJ 613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW		LEASING MATERIEL A			
613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW		LEASING MATERIEL B		BG	
613000 LOYERS 15 BF 613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW	612230	LEASING VEHICULE	23	BJ	
613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW					
613210 LOYERS BOX - GARAGE 15 BF 614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG +BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW	613000	LOYERS	15	BF	
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE 15 BF 613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 6 BG +BW					
613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW			T		
613500 LOCATION MATERIEL ET VEHICULE 16 BG 613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS BG +BW	614000	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	15	BF	
613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 6	017000	CLE ELODO DOCITIVES DI DE COI ROI RILIE	1.0		
613520 LOCATION MATERIEL OU MOBILIER 16 BG 613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 6	613500	LOCATION MATERIEL ET VEHICLE E	16	RG.	
613530 LOCATION VEHICULE 23 BJ 613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS					
613540 REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER 16 BG + BX 613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS				_	
613550 REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR 16 BG +BW 615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	015050			_	L DV
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		DEDELIANCE ETADI ICCEMENT ICCOURTAI IED		I HGE ÷	T BX
	613540			_	_
	613540			_	_
615100 VEHICULE 23 BJ	613540 613550	REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR		_	_
	613540 613550 615000	REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR ENTRETIEN ET REPARATIONS	16	BG	_

615200	LOCAUX	17	ВН	1
615300	DIVERS	17	BH	
015500	DIVERS	17	DII	
616000	PRIMES D'ASSURANCES			
616100	RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	22	BH	
616200	MULTIRISIQUE LOCAUX	22	BH	
616300	VEHICULE	23	BJ	
616400	AUTRES (sauf Madelin)	22	BH	
010400	ACTAES (satu Madelli)	22	BII	
618100	ABONNEMENTS ET DOCUMENTATIONS	27	BM	
618200	FORMATION DU PERSONNEL	30	BM	
621000	PERSONNEL INTERIMAIRE, COURSIERS	18	BH	
021000	PERSONNEL INTERIMAIRE, COURSIERS	10	ьп	
622100	LIONODATRES ME CONSTITUANT DAS DE RETROCESSIONS	21	BH	
622700	HONORAIRES NE CONSTITUANT PAS DE RETROCESSIONS FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	28	BM	
623400	CADEAUX CLIENTELE	30	BM	
023400	CADEAUX CLIENTELE	30	BIVI	
622500	EDATE DIVIENCINE CECTION			
623500	FRAIS DIVERS DE GESTION	20	70.4	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	30	BM	
623800	POURBOIRES, DONS	30	BM	
623540	DIVERS	30	BM	
605000	ED AND DE MONTA OF PER DEPLA OF SEVER			
625000	FRAIS DE VOYAGE ET DEPLACEMENT			
625100	BAREME KILOMETRIQUE (frais de voiture forfaitaires)	23	BJ	
625200	FRAIS DE VOYAGE ET SEJOURS	24	BJ	
625300	AUTRES FRAIS	24	BJ	
625700	FRAIS DE RECEPTION, REPRESENTATION ET CONGRES			
625710	FRAIS DE RECEPTION	26	BM	
625730	FRAIS DE REPRESENTATION	26	BM	
625740	FRAIS DE CONGRES	26	BM	
626000	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS			
626100	AFFRANCHISSEMENTS	27	BM	
626200	TELECOMMUNICATIONS	27	BM	
626300	FAX	27	BM	
627000	SERVICES BANCAIRES	31	BN	
628000	COTISATIONS SYNDICALES & PROFESSIONNELLES	29	BM	
635100	IMPOTS ET TAXES			
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	12	BE	
635120	TAXE FONCIERE	13	BS	
635131	TAXE D'HABITATION	13	BS	
635100	TAXE SUR SALAIRES	13	BS	
635133	TAXE SUR LES BUREAUX	13	BS	
635134	CONTRIBUTION FORMATION PROFES. DE L'EXPLOITANT	13	BS	
635140	TAXE SUR LES VEHICULES DE SOCIETE	13	BS	
635136	VIGNETTE AUTOMOBILE	23	BJ	
635137	CARTE GRISE	23	BJ	
635138	CSG DEDUCTIBLE	14	BV	
033138	C3G DEDUCTIBLE	14	DV	
625200	TWA DAVEE	11	DD	
635200	TVA PAYEE	11	BD BD	
635210	TVA SUR ACHAT IMMOBILISATIONS TTC	11		
641000	SALAIRES NETS ET AVANTAGES EN NATURE	9	BB	
645000	CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	10	BC	
645100	URSSAF	10	BC	
645400	ASSEDIC	10	BC	
645300	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	10	BC	
645800	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	10	BC	
645900	ABONDEMENT PEE DU PERSONNEL SALARIE	43	CT	
646000	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES DE L'EXPLOITANT			
646100	ALLOCATIONS FAMILIALES	25	BK	+ BT
646200	ASSURANCE MALADIE	25	BK	+BT

C1C100	ASSURANCE VIEILLESSE	25	BK	+BT
646400	PREVOYANCE	25	BK	+BU
646500	PERTE D'EMPLOI	25	BK	+BU
646600	RETRAITE FACULTATIVE (dont rachat de points)	25	BK	+BU
646700	AUTRES COTISATIONS NON DEDUCTIBLES	/	/	
646800	ABONDEMENT PEE DE L'EXPLOITANT	43	CT	
661000	CHARGES FINANCIERES			
661100	INTERETS SUR EMPRUNT A	31	BN	-
661200	INTERETS SUR EMPRUNT B	31	BN	-
661300	INTERETS SUR EMPRUNT C	31	BN	-
661500	AGIOS	31	BN	
661600	AUTRES	31	BN	
001000	AUTRES	31	BIN	
675000	VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	35 ou 42	CB ou	1
681000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	41	CH	(ou 40 / CG)
681700	DOTATION AUX PROVISIONS	32	BP	
678000	PERTES DIVERSES	32	BP	
690000	DIVERS A DEDUIRE	43	CL	
	TOTAL			
				•
	CLASSE 7			
706000	HONORAIRES TAXABLES TAUX NORMAL	1	AA	T
706100	HONORAIRES TAUX REDUIT	1	AA	
706200	HONORAIRES TAUX SUPER REDUIT	1	AA	
706200		1		
706200	HONORAIRES EXPORT	1	AA	
	HONORAIRES EXPORT HONORAIRES EXONERES	_	AA AA	
706300		1	AA AA	
706300 706500	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA	1 1 1 6	AA AA AF	
706300 706500 706600	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE	1 1 1	AA AA	
706300 706500 706600 778700	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA	1 1 1 6	AA AA AF	
706300 706500 706600 778700 778750	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA	1 1 1 6 6	AA AA AF AF AF AE	
706300 706500 706600 778700 778750 778800	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA GAINS DIVERS	1 1 1 6 6 6	AA AA AF AF AF	
706300 706500 706600 778700 778750 778800 760000	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA GAINS DIVERS PRODUITS FINANCIERS	1 1 1 6 6 6 6 5	AA AF AF AF AF CB ou	
706300 706500 706600 778700 778750 778800 760000	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA GAINS DIVERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF (*)	1 1 1 6 6 6 6 5	AA AA AF AF AF CB CCB CCK	
706300 706500 706600 778700 778750 778800 760000 775000 781700	HONORAIRES EXONERES HONORAIRES EN FRANCHISE REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA GAINS DIVERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF (*) REPRISE SUR PROVISIONS	1 1 1 6 6 6 6 5 35 ou 42	AA AA AF AF AF AE CB ou CK AF	

Les informations suivantes : solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final, doivent être impérativement renseignés.

Consignes

 La période de la balance doit correspondre à la période de la déclaration fiscale transmise à l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une balance de clôture ni d'ouverture. Les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas contenir de solde de début de période. En revanche les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas être soldés.

Si le progiciel n'accepte pas les montants négatifs, il doit être capable de transformer les zones des enregistrements concernés en sens contraire. Ces mouvements et soldes sont calculés sur une période (indication des soldes de début de période) en ne prenant pas en compte les écritures de simulation et les écritures en cours de saisie (notion de brouillard).

 La balance doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période.

Le solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final, doivent être impérativement renseignés.

Les soldes à nouveau ou de début de période ne font pas partie des mouvements de la période.

Seuls, les comptes collectifs peuvent recevoir un double solde.